

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2340

25 septembre 2008

### SOMMAIRE

|  |               |  |               |
|--|---------------|--|---------------|
| <b>Aero Ré</b> .....   | <b>112281</b> | <b>I.S.I. International Sports Investments S. à r.l.</b> ..... | <b>112279</b> |
| <b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.</b> .....            | <b>112285</b> | <b>Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l.</b> .....        | <b>112287</b> |
| <b>Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.</b> .....            | <b>112320</b> | <b>Lineas S.A.</b> .....                                       | <b>112282</b> |
| <b>Alpine Administrative Services S.à r.l.</b> ..                    | <b>112282</b> | <b>Lokris S.à r.l.</b> .....                                   | <b>112281</b> |
| <b>ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings</b> ..... | <b>112310</b> | <b>Lux &amp; Lux S.A.</b> .....                                | <b>112305</b> |
| <b>Astros S.A.</b> .....   | <b>112279</b> | <b>MidOcean Finco (Bezier) S.à r.l.</b> .....                  | <b>112277</b> |
| <b>Axa Alternative Financing Management S.à r.l.</b> .....           | <b>112287</b> | <b>MidOcean Finco (LAF) S.à r.l.</b> .....                     | <b>112279</b> |
| <b>Credit Suisse - Zweigniederlassung Luxembourg</b> .....           | <b>112286</b> | <b>MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l.</b> .....                    | <b>112277</b> |
| <b>DBS Investments S.A.</b> .....                                    | <b>112277</b> | <b>Munhowen S.A.</b> .....                                     | <b>112280</b> |
| <b>DeTeF</b> .....   | <b>112275</b> | <b>Next Step S.à r.l.</b> .....                                | <b>112274</b> |
| <b>DMG Reinsurance S.A.</b> .....                                    | <b>112280</b> | <b>Ocean Harvest S.A.</b> .....                                | <b>112282</b> |
| <b>Domino Finance S.A.</b> .....                                     | <b>112285</b> | <b>Orchidea S.à r.l.</b> .....                                 | <b>112283</b> |
| <b>Euro Comat S.A.</b> .....   | <b>112286</b> | <b>Pallane S.à r.l.</b> .....                                  | <b>112278</b> |
| <b>Europa Diamond S.à r.l.</b> .....                                 | <b>112276</b> | <b>Paris Palace S.à r.l.</b> .....                             | <b>112299</b> |
| <b>Europa Silica S.à r.l.</b> .....                                  | <b>112275</b> | <b>Restoration S.A.</b> .....                                  | <b>112280</b> |
| <b>Europa Silica S.à r.l.</b> .....                                  | <b>112281</b> | <b>Retouche Bitzmaschinn S.à r.l.</b> .....                    | <b>112320</b> |
| <b>Falkon S.à r.l.</b> .....   | <b>112282</b> | <b>Rock Ridge RE 16</b> .....                                  | <b>112283</b> |
| <b>FDR Gestion</b> .....   | <b>112277</b> | <b>Rolf &amp; Ivo S.A.</b> .....                               | <b>112275</b> |
| <b>Financière E S.A.</b> .....                                       | <b>112280</b> | <b>Rowley Holding S.à r.l.</b> .....                           | <b>112278</b> |
| <b>Frecolux S.A.</b> .....   | <b>112319</b> | <b>SGCE Holding II S.à r.l.</b> .....                          | <b>112274</b> |
| <b>Gaul SA</b> .....   | <b>112278</b> | <b>Sobrass Gestion</b> .....                                   | <b>112286</b> |
| <b>GCCHART S.A.</b> .....  | <b>112284</b> | <b>Stora Enso S.à r.l.</b> .....                               | <b>112284</b> |
| <b>Holdun S.A.</b> .....   | <b>112298</b> | <b>Tamweelview S.A.</b> .....                                  | <b>112284</b> |
| <b>H.R.T. Révision S.A.</b> .....                                    | <b>112276</b> | <b>Terrindus S.A.</b> .....                                    | <b>112286</b> |
| <b>Il Coccolino S.A.</b> .....                                       | <b>112285</b> | <b>Tharc S.A.</b> .....  | <b>112276</b> |
| <b>Intérieur Décor S.A.</b> .....                                    | <b>112283</b> | <b>Trafalgar Capital S.à r.l.</b> .....                        | <b>112274</b> |
|  |               | <b>United Fund of Funds</b> .....                              | <b>112281</b> |

**Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.117.

*Extrait des résolutions prises en date du 13 décembre 2007*

En date du 13 décembre 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Robert Press né le 18 février 1964 à New York, Etats-Unis ayant comme adresse 3000 Island Boulevard, Aventura, Floride FL-33160, Etats-Unis en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

*Trafalgar Capital S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2008117072/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02576. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**SGCE Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.789.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SGCE HOLDING II S.à R.L.*

Guy HORNICK / Claude SCHMITZ

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008117236/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01602. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Next Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8612 Pratz, 3, rue Maetschent.

R.C.S. Luxembourg B 112.651.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2008*

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur SEEL Gaëtan, informaticien, demeurant à 3, rue Maetschent, L - 8612 PRATZ, comme co-gérant de la société.

De par ce fait, Monsieur LAURENT Cédric, gérant unique de la société, demeurant à 3, rue de Maetschent, L - 8612 PRATZ, voit son statut changé en gérant de la société.

Ce nouveau mandat a une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pratz, le 31 mai 2008.

LAURENT Cédric

*Gérant*

Référence de publication: 2008116955/6763/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06235. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**DeTeF, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.710.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 16 juillet 2008*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour réquisition

Naïm Gjonaj / Signature

Director

Référence de publication: 2008117199/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Rolf & Ivo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.522.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (Luxembourg) S.A. établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et la société ROLF & IVO S.A., société anonyme, en date du 12 septembre 2007, a pris fin en date du 8 mai 2008, avec prise d'effet au 8 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008117208/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Europa Silica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: AUD 25.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.877.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de la Société tenue à Luxembourg le 19 août 2008*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue à Luxembourg le 19 août 2008, il a été décidé de nommer Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117069/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Europa Diamond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 127.764.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés de la Société tenue à Luxembourg le 7 août 2008*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue à Luxembourg le 7 août 2008, il a été décidé de réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale des associés devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008117070/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Tharc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 99.069.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008117281/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09637. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 51.238.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 4 janvier 2008*

*6<sup>e</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à la fonction d'Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/08/08.

Pour H.R.T. Révision S.A.

Dominique RANSQUIN / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117471/565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 108.693.

L'associé Bregal Fund of Funds, LP, avec le siège social à 9, Hope Street, GB-JE2 3NS St. Helier, Jersey, Channel Islands a changé sa dénomination pour Bregal Private Capital, LP.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008117475/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01754. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**FDR Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 22.988.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1994*

1. Monsieur Marcel Hilbert demeurant professionnellement à Sandweiler a démissionné avec effet immédiat de son poste d'Administrateur.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008117472/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01456. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**MidOcean Finco (Bezier) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 110.191.

L'associé MidOcean Holdco (Bezier) S.à r.l., avec le siège social à 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a changé son siège social pour 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008117477/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01746. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**DBS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 108.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008117399/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09993. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Gaul SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 86.245.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.  
LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008117402/1629/15.  
Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09989. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Rowley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 133.865.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.  
Private Trustees S.A.  
31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008117315/6709/15.  
Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07764. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Pallane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 124.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2008*

- Les démissions des sociétés DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats de Gérants sont acceptées.

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Gérants en leur remplacement. La durée de leur mandat est illimitée.

Certifié sincère et conforme.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2008.  
Certifié sincère et conforme  
Pour PALLANE S.à r.l.  
Services Généraux de Gestion S.A.  
N. PICCIONE / P. MESTDAGH  
Assistant Manager / Head of Department

Référence de publication: 2008117441/795/24.  
Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**I.S.I. International Sports Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.463.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Private Trustees S.A.

31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008117314/6709/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07763. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**MidOcean Finco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.694.

L'associé MidOcean Holdo (LAF) S.à r.l., avec le siège social à 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a changé son siège social pour 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008117476/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01748. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Astros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.792.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 29 juillet 2008 que:

Sont réélus pour la durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 en qualité:

de Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Serge KRATZ, Président de société, demeurant professionnellement en France, 6, avenue Louis Pasteur, F-78313 Maurepas;

d'Administrateurs,

- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement au Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période

- H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008117508/802/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03624. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080136462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**DMG Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 91.865.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008117279/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09630. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Restauration S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 11.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008117290/2419/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Munhowen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, 14, ZARE Est.  
R.C.S. Luxembourg B 29.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr. / Raymond MARTIN  
*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2008117291/2513/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12134. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Financière E S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.414.

*Extrait de la résolution prise par lors du conseil de d'administration le 2 septembre 2008*

- le conseil de d'administration a confirmé le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Camuzat  
au 7, rue de la Chapelle, L-1325, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008117518/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---



**Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 83.675,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008117284/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02713. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Aero Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 51.757.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008117280/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05839. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**United Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 67.574.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117654/1176/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01345. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Europa Silica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: AUD 25.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 130.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008117285/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02718. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Alpine Administrative Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 106.488.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.  
Nationwide Mangement S.A.  
Représentée par Madame Rika Mamdy  
Gérante

Référence de publication: 2008117297/760/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02211. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Lineas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.  
R.C.S. Luxembourg B 84.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117296/6398/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11973. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Ocean Harvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 72.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117651/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03217. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Falkon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 127.970.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Private Trustees S.A.  
31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008117312/6709/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07758. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Orchidea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 122.178.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.  
Private Trustees S.A.  
31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008117313/6709/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07761. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Intérieur Décor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 79.302.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.  
SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008117358/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12534. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Rock Ridge RE 16, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.242.

**AUSZUG**

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/07/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Paul Lefering, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056409 erfasst wurde, muss Sandra Ehlers als Geschäftsführerin B, anstelle von Gérant B bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 16/04/2008 unter der Nummer 080056409 erfasst wurde, muss Lewis Schwartz als Geschäftsführer A, anstelle von Gérant A bezeichnet werden;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 06/07/2007 unter der Nummer 070087311 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Lucien Jacobs korrigiert werden, in 22, Grand - Rue, L-1660 Luxembourg;
- Ungeachtet dessen, was fälschlicherweise im Auszug erwähnt wurde, der am 06/07/2007 unter der Nummer 070087311 erfasst wurde, muss die vollständige Adresse von Herrn Nicholas Alec Geoffrey Butt korrigiert werden, in 3, St. Michael's Mews, GB-SW1W8JZ London.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008117085/9168/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**GCCHART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.253.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 04 juin 2008 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de TRIMAR (Luxembourg) SA en sa qualité d'Administrateur avec effet au 04 juin 2008.

2. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de TRIMAR (Luxembourg) SA en sa qualité d'Administrateur Délégué avec effet au 04 juin 2008.

3. Magellan Management & Consulting S.A., ayant pour siège social 81/83 Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été coopté en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, TRIMAR (Luxembourg) SA.

4. Magellan Management & Consulting S.A., ayant pour siège social 81/83 Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été coopté en remplacement de l'Administrateur Délégué démissionnaire, TRIMAR (Luxembourg) SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GC CHART SA

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008117117/8214/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

Le bilan au 31 décembre 2006 de Stora Enso S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008117299/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03273. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Tamweelview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.944.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008:

1. Démission de M. Khouri Khaled Abdulla Neamat Mohamed de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 15 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008117443/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 124.349.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 9 juin 2008*

1. Le nombre de gérants a été diminué de 6 (six) à 5 (cinq).
2. Monsieur David SWANNEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 03/09/2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008117479/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**II Cocolino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4734 Pétange, 21, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 88.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008117394/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02124. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

**Domino Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 87.900.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
3. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Merci de bien vouloir prendre note du changement suivant:

Le siège de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA se trouve désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour DOMINO FINANCE S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008117485/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Credit Suisse - Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.393.

- 
- Herrn Werner Loretz, Handelsbevollmächtigter ist zum 31. Dezember 2007 ausgeschieden,
  - Herrn Philippe Bernard, geboren am 31. März 1962 in Lausanne, Schweiz, wohnhaft in 58, rue Pesch, L-8067 Bertrange, hat die Funktion als Handelsbevollmächtigter seit dem 1. Januar 2008 inne.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. August 2008.

*Credit Suisse - Zweigniederlassung Luxemburg, succursale de Credit Suisse*

Par procuration

Unterschrift

Référence de publication: 2008117540/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03038. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Sobrass Gestion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.255.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

*Gérant*

Référence de publication: 2008117295/2419/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12169. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080135923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---

**Terrindus S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 35.545.

—

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008117631/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02914. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080136332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Euro Comat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 36.627.

—

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008116630/8896/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU03017. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080135152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

---

**Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

—  
*Extrait de la résolution prise par lors du conseil de gérance le 2 septembre 2008*

- le conseil de gérance a confirmé le changement d'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Camuzat au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008117524/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of August.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KEY ENERGY SERVICES, INC., a corporation organized under the laws of Maryland, having its registered office at Suite 1660, 7 St. Paul Street, BALTIMORE, Maryland 21202, UNITED STATES OF AMERICA, and being registered with the Maryland Department of Assessments and Taxation under Department identification number D00752055 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Newton W. WILSON III, Executive Vice President, residing professionally at 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010, UNITED STATES OF AMERICA, by virtue of a Limited Power of Attorney given under private seal in HOUSTON, Texas (USA) on 7 July 2008, here represented by Mr Richard LE-NERTZ, Accountant, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, Luxembourg L-2132, pursuant to a Sub-Power of Attorney given under private seal in HOUSTON, Texas (USA) on 7 July 2008.

The abovementioned Powers of Attorney, initialed "ne varietur" by the person appointed to act for the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be filed simultaneously with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as described above, has requested that the notary draw up the following Articles of a "société à responsabilité limitée" which it hereby incorporates.

**Name - Purpose - Registered Office - Duration**

**Art. 1. Corporate Form.** By this deed there is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") organized under these Articles of Association (the "Articles") and by the Luxembourg laws in force, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law of 1915"); the law of 18 September 1933 on limited liability companies; and, of 28 December 1992 on single-member limited liability companies, as amended.

At any time, the Sole Shareholder can associate himself with one or several shareholders, and, in the same manner, several shareholders can take all appropriate measures to restore the single-member status (société unipersonnelle) of the Company.

**Art. 2. Corporate Name.** The name of the Company shall be KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S. à r.l.

**Art. 3. Corporate Purpose**

3.1 The purpose of the Company is generally to hold any interests, in any commercial, industrial, financial or other enterprise, be they from Luxembourg or foreign, to acquire any securities and rights by purchase, participation, contribution, subscription, direct underwriting, call option, negotiation, or any other way.



3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in real estate or movable property, whether in Luxembourg or elsewhere.

3.3 The Company may also research, create, develop, invent, improve, discover, design, collate and draft original works, software, inventions, designs, concepts, formulas, processes, strategies, methodologies and the like, and acquire, build, own, hold, sell, lease, license, dispose of (with or without consideration or benefit), market, franchise, and otherwise exploit and deal in or with all intellectual and intangible property rights pertaining thereto whether registered or not, including but not limited to trade and service marks, trade names, copyrights, computer software, inventions, designs, patents, provisional patents, utility models, trade secrets, confidential information, know how, get-up and any other rights and privileges vesting in or attaching thereto.

3.4 The Company may give any assistance, loans, advance payments and sureties to and for the benefit of its subsidiaries, affiliated companies or any other company in which it has an economic interest, as well as to companies belonging to the same group of companies and support them in any way, under reserve and allowing for the respective legal provisions and without carrying on a bank business or business of the financial sector. Moreover, it may borrow in any form with or without guaranty and mortgage, issue debt securities, loan notes or other debt instruments, pledge or otherwise hypothecate for the benefit of its own creditors or for the benefit of creditors of companies of the aforementioned kind.

3.5 The Company can carry out all commercial, technical and financial transactions, directly or indirectly connected to the purpose described above, that foster the accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Registered Office**

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a decision amending the Articles. The registered office can be transferred within the same municipality by decision of the Sole Manager (gérant unique), if only one Manager is appointed, or the Board of Managers (conseil de gérance).

4.3 The Company can open offices or branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The existence of the Company is not affected by the death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders.

**Art. 7.** The creditors, representatives, successors or heirs of any shareholder are not entitled, for any reason, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor are they entitled to interfere in any way in the Company's administration. In order to exercise any rights they may have, they must substantiate those rights by referring to financial statements, shareholders meeting decisions and any other contractual conditions accepted by and binding on the shareholders.

### **Capital - Shares**

#### **Art. 8. Capital**

8.1 The Company's subscribed and paid-in share capital is set at EUR 12.400.- (twelve thousand four hundred euro), represented by 12.400 (twelve thousand four hundred) shares of EUR 1.- (one euro) each.

8.2 The subscribed share capital may be changed at any time by (i) a written resolution of a majority of shareholders representing at least three-fourths of the Company's share capital; (ii) a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles; or (iii) the Board of Managers, pursuant to Articles 8.3 to 8.6 below which set out the authorization given to the Board of Managers to increase the Company's subscribed share capital.

8.3 The aggregate amount of the authorized share capital of the Company to be issued by the Company as a result of the authorization given to the Board of Managers under Article 8.2 is set at EUR 500.000.- (five hundred thousand euro).

8.4 The Company's Board of Managers is authorized, with no further need for decisions from a shareholders general meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, to (i) increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the authorized capital as set out in this Article 8, up to the limit prescribed in Article 8.3, in whole or in part, with or without the payment of a share premium, and (ii) ensure the recording of such increase(s) and the consequent amendments of the Articles before a Luxembourg notary.

8.5 The authorization referred to in Article 8.4 above given to the Board of Managers shall be valid for five years from the date of publication of this deed in the Mémorial C, and such authorization may be renewed for additional periods to be determined by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company taken by way of an extraordinary general meeting resolving on amendment of the Articles.

8.6 Each time the Board of Managers shall issue shares in accordance with the provisions of Articles 8.3 to 8.5 above, a meeting of shareholders shall be held to (1) approve the new shareholders, if any, by a majority of votes of shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, and (2) amend the Articles to reflect the abovementioned actions.

#### **Art. 9. Shares**

9.1 The share capital of the Company shall be divided into common shares of a single class.



9.2 The shares are indivisible with respect to the Company, which will recognize only one owner for each of them. The undivided co-owners of any shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. Should such undivided co-owners fail to do so, the Company shall be entitled to suspend all rights attached to those shares, including, but not limited to, the voting rights.

9.3 The Company may acquire its own shares subject to the limits provided by the Law of 1915.

9.4 The Company may issue nominative share certificates to the shareholders. The shareholder identity is recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law of 1915. The share register shall be maintained at the Company's registered office. All shareholders may inspect the register.

9.5 The Company shall be under no obligation to complete and deliver a share certificate unless specifically called upon to do so by the person to whom the shares have been allotted. If any share certificate shall be proved to the satisfaction of the Board of Managers to have been worn out, lost, mislaid or destroyed, the Board of Managers may cause a new certificate to be issued and request an indemnity for the lost certificate if it sees fit.

9.6 The rights attaching to shares may, whether or not the Company is being wound-up, be varied by means of the process used for amendment of the Articles.

#### **Art. 10. Share Transfer**

10.1 The shares are freely transferable among the shareholders.

10.2 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

10.3. In case of a transfer on the death of the holder, Article 189 of the Law of 1915 applies with the proviso that the transfer to successors who have a right to the legal portion (héritiers réservataires) and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital.

10.4 All share transfers must be recorded by notarial instrument or document under private seal.

10.5 No transfer shall be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

### **Management**

#### **Art. 11.**

11.1 The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute a Board of Managers (conseil de gérance). All references throughout these Articles to a Board of Managers, or Managers, shall also be references to a Sole Manager (gérant unique). The Managers need not to be shareholders.

11.2 The Board of Managers shall hold office for such term as the shareholders may determine, or in the absence of such determination, until their successors are elected or appointed or their office is otherwise vacated.

11.3 The signature of two (2) Managers shall be required to bind the Company for all acts within the scope set forth in its corporate purpose or by law, unless there is only one manager. In that case, the Sole Manager will have the capacity to bind the Company with his sole signature.

11.4 In dealing with third parties, and in legal proceedings, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company, in all circumstances, and to carry out and approve all acts and transactions consistent with the Company's purpose, provided the terms of these Articles have been complied with.

11.5 The business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

11.6 The Board of Managers, is expressly authorized by the general meeting of shareholders to repurchase for the benefit of the Company any type of debt or equity instrument to be issued by the Company provided that: (i) the terms and conditions of such instruments expressly state that the Company may repurchase such instruments; (ii) the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all creditors after such payment; (iii) such repurchase is permitted by the Law of 1915; and (iv) such payment does not cause the Company to become insolvent.

11.7 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.8 The Board of Managers will determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their mandate.

11.9 The remuneration (if any) of the Managers shall be determined by the Company in a shareholders general meeting. The powers and remuneration of any Managers possibly appointed at a later date, in addition to or in the place of the first Managers, will be determined by the general meeting of shareholders.

11.10 The Managers may be removed at any time, with or without cause, without notice or indemnity, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

11.11 If a Manager is removed from the Board of Managers under the provisions of these Articles, the shareholders may fill the vacancy at the meeting at which such Manager is removed. In the absence of such election or appointment, the Board of Managers may fill the vacancy.

**Art. 12. Non-Liability of Managers.** A Manager does not, by virtue of his function, enter into any personal contractual obligation concerning the commitments properly taken by him in the name of the Company; as an appointed agent, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13. Board of Manager Meetings**

13.1 In case of a plurality of Managers, decisions are taken by meeting of the Board of Managers. Resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the Managers present or represented.

13.2 Any Manager may be represented at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy in writing, by facsimile, or telegram.

13.3 The Board of Managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

13.4 The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate records. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Manager.

13.5 Resolutions adopted in writing, approved and signed by all Managers, shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' meeting. In those instances, resolutions or decisions shall be expressly taken in a single or several separate documents, either in writing or by circular resolution, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile.

13.6 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and effectively participate. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.7 The Board of Managers may adjourn a meeting in session to four weeks later, only at the request of shareholders representing at least one-fifth of the capital of the Company. The adjournment will cancel any resolution passed, including those in general meetings called to amend the Articles.

**Shareholder Decisions**

**Art. 14. Shareholder Meetings**

14.1 Shareholder decisions are taken by shareholder meetings.

14.2 However, the holding of a meeting is not mandatory when the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, and transmitted by ordinary mail, electronic mail or facsimile. A written resolution adopted in accordance with these Articles shall constitute minutes for the purposes of the Law of 1915.

14.3 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held within six months of the closing of the financial year, in accordance with Article 196 of the Law of 1915 at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting and as determined by the Board of Managers. If that day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

14.4 Other meetings may always be convened by the Manager or Managers, failing which by the supervisory board, if one exists, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the company. They must convene a meeting within one month if shareholders representing one-tenth of the capital require such a meeting in writing with a proposed agenda.

14.5 General meeting convening notices must contain the agenda.

14.6 Notices by mail shall be sent to registered shareholders eight days before the meeting, but no proof need be given that this formality was complied with.

14.7 A corporation which is a shareholder shall, by written instrument, authorize a person to act as its representative at any meeting of the shareholders and any person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation as that corporation could exercise if it were an individual shareholder. That shareholder shall be deemed to be present in person at any such meeting attended by its authorized representative.

14.8 Any and all shareholders may participate in any meeting of the shareholders by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the shareholders taking part in the meeting to be identified and effectively communicate. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting.

**Art. 15. Shareholder Resolutions**

15.1 Without prejudice to article 15.2, resolutions are valid only when deliberated by shareholders representing more than one half of the Company's capital. The resolutions must be carried by a majority of the votes cast. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him.

15.2 However, resolutions amending these Articles of Association must be adopted by vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, and resolutions to change the Company's nationality must be adopted by unanimous vote.

15.3 If the required quorum is not constituted at the first meeting, the shareholders will be immediately convened by registered mail to a second meeting. At this second meeting, decisions shall be taken by the majority of voting shareholders, whatever the proportion of capital represented may be.

15.4 Subject to the provisions of the Law of 1915 and these Articles, any question proposed for the consideration of the shareholders at any general meeting shall be decided by the affirmative votes of a majority of the votes cast in accordance with the provisions of these Articles and in the case of an equal number of votes the resolution shall fail.

15.5 Under the provisions of Article 200-2 of the Law of 1915, a sole shareholder (associé unique) alone exercises the powers devolved to the meeting of shareholders.

15.6 All decisions exceeding the powers of the Managers are taken by the Sole Shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by the shareholders' general meeting.

### **Financial Year - Balance Sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, management will draw up the balance sheet containing an inventory of the Company's assets along with its debts and liabilities, to be accompanied by an annex containing a summary of all of its commitments and the debts of the Manager(s) and shareholder(s) to the Company.

At the same time, management will prepare a profit and loss statement which will be submitted with the balance sheet to the general meeting of shareholders.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect the inventory, balance sheet and profit and loss account at the registered office.

### **Art. 19. Distribution of Profits**

19.1 The Company's net profit is the gross profit of the Company as stated in the annual accounts, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and reserve funds.

19.2 Every year, five percent (5%) of the net profits shall be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be mandatory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason, the statutory reserve falls below 10 percent (10%) of the corporate capital.

19.3 The net profit balance may be distributed among the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

19.4 However, the shareholders may decide, by the majority vote determined by law, that the profit, after deduction of the statutory reserve amount, will either be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

19.5 The Board of Managers may, subject to these Articles and in accordance with the Law of 1915, declare a dividend to be paid to the shareholders, in proportion to the number of shares held by them, and such dividend may be paid in cash or wholly or partly in kind, in which case the Board of Managers may set the value for in-kind distribution of any assets. No unpaid dividend shall bear interest as against the Company.

19.6 The Board of Managers may fix any date as the record date for determining the shareholders entitled to receive any dividend.

19.7 The Board of Managers may declare and make such other distributions (in cash or in kind) to the shareholders as may be lawfully made out of the assets of the Company. No unpaid distribution shall bear interest as against the Company.

19.8 The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

### **Winding-Up - Liquidation**

#### **Art. 20.**

20.1 With the exception of a court-ordered dissolution, dissolution of the Company may take place only pursuant to a resolution adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

20.2 In the event of a winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will determine the powers and remuneration of the liquidator(s). Unless decided otherwise, the liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and pay the Company's liabilities.

20.3 At the closing of the Company's liquidation, the assets of the Company will be attributed to the shareholders in proportion to their participation in the Company's share capital.

20.4 A sole shareholder can also decide to dissolve the Company and effectuate its liquidation by personally assuming all of the Company's assets and liabilities, be they known or unknown.

### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws mentioned above in Article 1, as amended, shall apply insofar as these Articles of Association do not provide otherwise.

### *Transitory Measures*

In exception to Article 16, the first financial year shall begin on the date of the Company's formation, and end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

All 12.400 (twelve thousand four hundred) shares representing the entirety of the Company's capital have been entirely subscribed as follows:

| Subscribers                       | Number of shares | Subscribed amount<br>EUR | Percentage of share capital |
|-----------------------------------|------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Key Energy Services, Inc. . . . . | 12.400           | 12.400.-                 | 100                         |

All subscribed shares are fully paid up in cash. Therefore, the amount of EUR 12.400.- (twelve thousand four hundred euro) is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Certificate*

The Company and its Articles of Association comply in form and content with the legal provisions applicable to commercial companies in force in Luxembourg, and in particular those relevant to a private limited liability company.

Under the current Luxembourg legal provisions and regulations, and in accordance with the contractual principle of the immediate effect of agreements enacted before a notary as governed by the Luxembourg law on commercial companies, as amended, said Company immediately acquires its legal personality on the date of signature of this notarised deed of incorporation, as a body corporate and legal entity distinct from its shareholders, prior to completion of all registration and publication formalities, of filing with the Luxembourg Commerce and Companies Register and publication in "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations". Therefore, the Company is as of this moment operative as a Luxembourg company.

### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at approximately EUR 1.500.- (one thousand five hundred euro).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. To set the number of Managers at two (2) and appoint the following persons as Managers for an unlimited duration:
  - a. Newton W. WILSON III, Executive Vice President and Chief Operating Officer, KEY ENERGY SERVICES, INC., born on 15 November 1950, in Texas, USA, residing professionally at 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010, USA, and
  - b. Richard LENERTZ, Accountant, born on 01 October 1952, in LUXEMBOURG, Luxembourg, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.
2. To establish the Company's registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-appearing person, this incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same person, and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the date given at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person has signed with us, the Notary, this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KEY ENERGY SERVICES, INC., une société soumise au droit de l'Etat de Maryland (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est établi à Suite 1660, 7 St. Paul Street, BALTIMORE, Maryland 21202, enregistrée auprès du Département de l'établissement de l'impôt et de l'imposition de l'Etat de Maryland (Maryland Department of Assessments and Taxation) sous le numéro D00752055, («l'Associé Unique») ici représentée par Mr Newton W. WILSON III, vice-président exécutif, dont l'adresse professionnelle est située à 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010 (Etats-Unis d'Amérique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à HOUSTON, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet 2008, ici représenté par Mr Richard LENERTZ, comptable, dont l'adresse professionnelle est située à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une sub-procuration sous seing privé lui délivrée à HOUSTON, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, l'Associé Unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires (associés) et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera KEY ENERGY SERVICES LUXEMBOURG I S. à r.l.

### **Art. 3. Objet Social**

3.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie d'achat, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

3.2 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, ainsi que toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3 La Société peut également rechercher, créer, développer, inventer, améliorer, découvrir, concevoir, collationner et réaliser des projets d'œuvres originaux, du logiciel, des inventions, dessins, concepts, formules, processus, stratégies, méthodologies, ainsi qu'acquérir, construire, être propriétaire de, détenir, vendre, louer, accorder une licence de, céder (avec ou sans contrepartie ou bénéfice), commercialiser, franchiser, et autrement exploiter et revendre tous droits de propriété intellectuelle et d'actif incorporel y afférents qu'ils soient brevetés, enregistrés ou non, à inclure de manière non limitative des marques déposées, de service, ou commerciales, des droits d'auteur, du logiciel, des inventions, dessins, brevets, brevets provisoires, des modèles de tous types, secrets de fabrication, des informations confidentielles, du savoir-faire, des améliorations et tous autres droits et privilèges y acquis ou afférents.

3.4 La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance, sûreté ou garantie au bénéfice des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt économique ou à toutes les sociétés faisant partie du même groupe de sociétés (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente). La société pourra contracter des emprunts de toute sorte, avec ou sans garantie ou hypothèque et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance, gage et autres hypothèques au bénéfice de ses propres créanciers ou des créanciers des sociétés auxquelles elle pourra accorder toute assistance telles que définies ci-avant.

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec le prédécrit et aux fins d'en faciliter l'accomplissement de l'objet social.

### **Art. 4. Siège Social**

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des présents Statuts. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de la gérance.

4.3 La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droits ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées et toute autre dispositions contractuelles acceptées par et liant les associés.

### **Capital - Parts sociales**

#### **Art. 8. Capital**

8.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euros), représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par (i) une décision que par l'assentiment de la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social ou, (ii) selon le cas, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis pour la modification des présents Statuts ou, (iii) par la gérance, en vertu des articles 8.3 à 8.6 ci-dessous qui prévoient l'autorisation donnée à la gérance d'augmenter le capital social souscrit de la Société.

8.3 Le montant du capital social de la Société, qui peut être émis par la Société en conséquence de l'autorisation donnée à la gérance sous l'article 8.2 ci-dessus, est fixé à EUR 500.000 (deux cent mille Euros).

8.4 La gérance de la Société est autorisé et a instruction, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une autre décision de la part de l'assemblée générale des associés, après avoir reconnu par écrit qu'il a été satisfait aux termes et conditions des présents Statuts qui ont été respectés, (i) à rendre effective toute augmentation du capital social émis sous le présent article 8, jusqu'au montant défini à l'article 8.3, en tout ou partie, avec ou sans le paiement d'une prime d'émission et (ii) à veiller à l'enregistrement de telle(s) augmentation(s) et aux modifications subséquentes des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois.

8.5 L'autorisation mentionnée à l'article 8.4 ci-dessus donnée à la gérance sera valable durant cinq années à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C. Cette autorisation pourra être renouvelée à plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise lors d'une assemblée générale extraordinaire décidant comme en matière modificative des présents Statuts.

8.6 Chaque fois que la gérance devra émettre des parts sociales conformément aux dispositions prévues par les articles 8.3 à 8.5 ci-dessus, une assemblée générale d'associés se tiendra afin de (1) approuver les nouveaux associés, le cas échéant, par une majorité d'associés représentant au moins le trois quarts du capital social de la Société, et (2) modifier les présents Statuts de manière à refléter le résultat des actions précitées.

#### **Art. 9.**

9.1 Le capital social de la société sera divisé en parts sociales d'une classe unique.

9.2 Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. Dans le cas où les copropriétaires indivis ne le font pas, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, y compris, de manière non limitative, le droit de vote.

9.3 La Société peut acquérir ses propres parts sociales sous les limites établies par la Loi de 1915.

9.4 La Société peut émettre des certificats de participation aux associés. L'identité des associés est enregistrée dans le registre des associés tel que prévu par l'article 185 de la Loi de 1915. Le registre des associés est détenu au siège social de la Société. Tout associé a droit à l'inspecter.

9.5 La Société n'a aucune obligation de compléter ou d'émettre un certificat de participation sauf expressément ainsi demandé par la personne à laquelle les parts sont attribuées. S'il a été prouvé à la gérance qu'un certificat de participation a été véritablement usé, perdu, égaré ou détruit, la gérance peut faire en sorte qu'un nouveau certificat soit émis et sera en droit de demander une indemnisation pour le certificat perdu, si une telle indemnisation est estimée convenable.

9.6 Lest droits afférents aux parts sociales peuvent, si ou non la Société est en liquidation, être variés selon le mode de délibération requis pour la modification des Statuts.

#### **Art. 10. Cession de Parts Sociales**

10.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2 Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

10.3 Dans le cas d'une transmission de parts sociales pour cause de mort d'un associé, l'article 189 la Loi de 1915 s'applique à la condition expresse que la transmission soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant ne s'effectue qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

10.4 Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

10.5 Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.



## Gérance

### Art. 11.

11.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Toute référence dans les présents Statuts au conseil de gérance, ou la gérance, sera également une référence au gérant unique, le cas échéant. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

11.2 Le conseil de gérance est en fonctions pour un mandat déterminé par les associés, ou en l'absence d'une telle détermination, jusqu'à ce que leurs remplaçants seront élus ou nommés ou leurs fonctions seront autrement quittées.

11.3 Pour engager la Société pour tous les actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi, les signatures de deux (2) gérants seront requises, sauf s'il y a un gérant unique qui pourra alors engager la société par sa seule signature.

11.4 Dans les rapports avec les tiers, et dans les procès juridiques, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

11.5 Tout activité de la Société est gérée et effectuée par le conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

11.6 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est expressément autorisé par l'assemblée générale des associés à racheter, pour le compte de la Société, toutes sortes d'instruments de dette ou de capital devant être émis par la Société pourvu que (i) les termes et conditions de ces instruments prévoient expressément que la Société puisse racheter ces Instruments, et (ii) que la Société possède des fonds suffisants disponibles afin de régler son passif par rapport à tous les créanciers après ce paiement, et (iii) que cela est permis par la Loi de 1915 et (iv) que cela ne rende pas la Société insolvable.

11.7 Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.8 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération - s'il y en a - de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.9 La rémunération - s'il y en a - des gérants sera déterminée par la Société dans une assemblée des associés. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

11.10 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

11.11 Dans le cas où un gérant est révoqué sous les dispositions des présents Statuts, les associés pourront nommer un remplaçant au poste lors de la même assemblée générale où ledit gérant aurait été révoqué. Dans l'absence de cette nomination par les associés, le(s) gérant(s) restant(s) peuvent nommer provisoirement quelqu'un à ce poste.

**Art. 12. Responsabilité des Gérants.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance

13.1 En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

13.2 Chaque gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou télégramme un autre gérant pour le représenter.

13.3 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des assemblées générales du conseil de gérance et des associés.

13.4 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

13.5 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises dans un ou plusieurs documents, soit formulées par écrit par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

13.6 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et s'identifier. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

13.7 Le conseil de gérance a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines, seulement sur la demande des associés représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation, qui s'applique également à l'assemblée générale appelée à modifier les présents Statuts, annule toute décision prise.

## Décisions des associés

### Art. 14. Assemblées générales

14.1 Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

14.2 Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie. Une résolution écrite adoptée selon les présents Statuts constitue un procès-verbal pour les fins de la Loi de 1915.

14.3 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue dans les six mois suivants la clôture de l'exercice, conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, tel que décidé par la gérance. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

14.4 D'autres assemblées peuvent toujours être convoquées par le ou les gérants, à leur défaut par le conseil de surveillance, s'il en existe un, à défaut de celui-ci, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les associés représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

14.5 Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour.

14.6 Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux associés en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

14.7 Lorsqu'une personne morale est associé, celle-ci doit par écrit autoriser une personne physique à la représenter à chaque assemblée générale des associés. Et chaque personne ainsi autorisée doit se voir attribuer l'exercice des mêmes pouvoirs que la personne morale aurait eus si elle avait été une personne physique. Dans ce cas, le ou les associés concernés seront estimés avoir participé en personne à la réunion à laquelle aura assisté son représentant permanent.

14.8 Chaque associé et tous les associés peuvent participer aux assemblées générales par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les associés participant à l'assemblée puissent se comprendre mutuellement et être identifiés. Dans ce cas, le ou les associés concernés seront estimés avoir participé en personne à la réunion.

### Art. 15. Résolutions des associés

15.1 Sans préjudice à l'article 15.2, les résolutions ne sont valablement délibérées que pour autant qu'elles soient délibérées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. En cas de plusieurs associés, chaque associé participe dans la prise des décisions collectives sans tenir compte du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de parts sociales qu'il détient.

15.2 Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, et un vote à l'unanimité des associés est exigé pour les résolutions changeant la nationalité de la Société.

15.3 Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

15.4 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, toute question soumise à la considération des associés lors de toute assemblée générale est décidée par le vote affirmatif de la majorité des voix conformément aux dispositions des présents Statuts, et en cas de d'inégalité de voix, la résolution ne saurait être considérée comme adoptée.

15.5 Selon l'article 200-2 de la Loi de 1915, en cas d'un associé unique, lui seul exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

15.6 Toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.



### **Art. 19. Distribution de profits**

19.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

19.4 Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

19.5 La gérance peut, sous réserve des présents Statuts et conformément à la Loi de 1915, déclarer le paiement d'un dividende aux associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent, et tel dividende peut être payé en numéraire ou entièrement ou partiellement en nature. Dans le cas de ce dernier, la gérance peut fixer la valeur pour la distribution en nature de tous actifs. Aucun dividende non payé portera de l'intérêt à l'égard de la société.

19.6 La gérance peut fixer toute date en tant que date de versement afin de déterminer les associés ayant le droit de recevoir tout dividende.

19.7 La gérance peut déclarer et effectuer aux associés toute autre distribution des actifs de la Société (en espèce ou en nature) pourvu que cela n'est pas empêché par la loi. Aucun dividende non payé portera de l'intérêt à l'égard de la société.

19.8 La gérance peut décider de verser d'acomptes sur dividendes sur base d'un bilan préparé par la gérance indiquant la suffisance de fonds disponibles pour une telle distribution, sachant que le montant à être distribué ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, majoré par les bénéfices reportés et les réserves qui peuvent être distribuées, diminué par les pertes reportées et montants à attribuer à une réserve à établir sous la loi ou les présents Statuts.

### **Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 20.**

20.1 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolution valablement prise par l'assemblée générale conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

20.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

20.4 Un associé unique peut également décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites de la façon suivante:

| Souscripteurs                  | Nombre<br>de parts<br>sociales | Montant<br>souscrit<br>EUR | % de<br>capital<br>social |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Key Energy Services, Inc. .... | 12.400                         | 12.400.-                   | 100                       |

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.400,00 (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

112298

*Certificat*

La Société et les présents Statuts sont conformes aux règles de fond et de forme d'application au Luxembourg pour les sociétés commerciales et plus particulièrement celles relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Aux termes des dispositions légales luxembourgeoises régies par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement, ladite société existe dès la signature du présent acte constitutif, et possède dès cet instant la pleine et opposable personnalité juridique distincte de celle de ses associés avant même l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Dès lors, la Société est dès à présent opérationnelle en tant que société luxembourgeoise.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixer le numéro de gérants à deux (2), et nommer les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a. M. Newton W. WILSON III, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, KEY ENERGY SERVICES, INC., né le 15 novembre 1950, au Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 1301 McKinney Street, Suite 1800, HOUSTON, Texas 77010, USA et

b. M. Richard LENERTZ, comptable, né le 1<sup>er</sup> octobre 1952, à LUXEMBOURG, Luxembourg, demeurant professionnellement à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

2. Le siège social de la Société est établi à 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante pré mentionnée, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Lenertz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 septembre 2008, LAC/2008/35935. — Reçu soixante-deux euros Eur 0,5% = 62,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008117392/5770/631.

(080136274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Holdun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.565.

*Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 août 2008*

1. M. Alain HEINZ, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, M. Bob FABER, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et M. Charles MEYER, expert-comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

2. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 29.501, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour HOLDUN S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008117503/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Paris Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.544.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

1. PP HOLDING S.A, with its registered seat at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 130.622,
2. CENTURIA PARIS PALACE BV, with its register at Naritaweg 165 Telestone 8, 1043BW Amsterdam, R.C.S. Amsterdam 34266037,
3. M. François REYL, companies director, 19 quai du Seujet, CH-1201 Geneva, born in New-York on October 5th, 1965,

All here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

By virtue of three proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "Paris Palace S. à r. l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 129.544, has been incorporated by deed dated June 12th, 2007 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated August 16th, 2007 under number 1734, hereafter the "Company".
- That the articles of Associations of the Company have been amended for the last time on July 30th, 2007, by deed of Maître Joseph ELVINGER as as published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated October 10th, 2007 under number 2256.
- That the share capital of the Company amounts to fourteen thousand five hundred euro (14,500.- EUR), represented by one hundred and forty five (145) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.
- That the appearing parties represent 100% of the share capital.
- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Creation of two classes of managers;
2. Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolutions;
3. Appointment of managers;
4. Miscellaneous.

*First resolution*

It has been resolved to create two classes of managers whereby the representation of the Company is valid towards third parties only through the signature of one A manager together with one B manager.

*Second resolution*

It has been resolved to amend accordingly the Articles of Association of the Company as follows:

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers.

The board of managers is composed of several managers, A managers and B managers with the obligation to have at least one A manager and one B manager. The managers need not to be partners. A legal entity may be a member of the board of managers. The board of managers shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10th August 1915 as amended.

The managers are appointed by the general meeting of partners for an unlimited period of time. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of partners. They will remain in function until their successors have been appointed.

In the event of vacancy of a member of the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next general meeting of partners which will be asked to ratify such election.

The board of managers shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of partners. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

The Meetings of the board of managers are convened by the Chairman or by any manager. In case that all the managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The board of managers can only validly meet and take decisions if a majority of members with at least one (1) A manager and one (1) B manager is present or represented by proxies. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the same category as his proxy. A manager may also appoint another manager of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the board of managers require a simple majority of votes with at least the vote of one (1) A manager and one (1) B manager cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager being able to hear and to be heard by all other participating managers using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the managers in person (*résolution circulaire*). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers or by any two managers.

The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of at least one (1) A manager and one (1) B manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant article 12 of present articles of association.

The board of managers may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more managers, who will be called managing managers.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether partners or not.

**Art. 14.** The advisory management committee is composed of two or three members, partners or not, natural persons or legal entities.

The members of the advisory management committee are appointed for one year, each year corresponding to the period between two partners' collective decisions deciding upon the annual accounts, either by the sole partner or, in case of plurality of partners, by a collective decision taken by simple majority.

They can be revoked at any time with immediate effect according to the same procedure.

The legal entities, which are appointed as member in the advisory management committee, shall appoint a natural person as legal representative.

The advisory management committee appoints, amongst its members natural persons, a chairman responsible for convening the said committee and to supervise the debates.

The chairman exercises his (her) functions for a duration, which shall not exceed his (her) mandate as committee members. He (she) is re-eligible. The committee can revoke him (her) at any time.

The advisory management committee shall be convened by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers, following convocation made by the Chairman, as often as the company's interest requires it.

The advisory management committee can therefore be consulted at any time at the board of managers' request in order to give an advice on any subject in relation with the company's strategy and/or its activity.

The advisory committee can only meet if at least two members are present.

The committee may besides give advices by all means, which it considers appropriate considering the circumstances without necessarily the organization of a members meeting. The committee may besides deliberate by phone, visio conference, or all means of communication allowing the debate. Such meeting can validly deliberate provided at least two members are present, the absent member must however have been informed previously by mail, fax, or any other means, of the meeting's object.

Minutes shall be drawn up in any case.

The members of the advisory management committee may also be convened by the board of managers, to assist to Partners' meetings, however without voting right.

The advisory management committee can, for the exercise of its functions, request any documents, which will be useful for the execution of its functions and have access to all information put at disposal at any meetings it is called to attend.

**Art. 17.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

#### *Third resolution*

It has been resolved to appoint the Company REYL PRIVATE OFFICE S.à r.l, with registered office at 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève, as B manager of the Company with immediate effect.

It has been resolved to appoint Mr Alain HEINZ, born on May 17th, 1968 at Forbach (France) with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as A manager of the Company with immediate effect.

It has been resolved to appoint Mr José CORREIA, born on October 4th, 1971 at Palmeira Braga (Portugal) with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as A manager of the Company with immediate effect.

The General meeting takes note of the resignation of Mr Joseph MAYOR as manager of the Company with effect as at March 3rd, 2008.

The actual manager, Mr Christophe DAVEZAC, is appointed A manager of the Company with immediate effect.

As a consequence of the previous resolutions, the managers of the Company will henceforth be categorized as follows:

#### *A MANAGERS:*

Mr Christophe DAVEZAC, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Mr Alain HEINZ, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Mr José CORREIA, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

#### *B MANAGER:*

REYL PRIVATE OFFICE S.à r.l, 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève, validly represented by the joint signature of two of its three managers being Dominique REYL, François REYL and Pierre CONDAMIN-GERBIER.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. HOLDING S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 130.622
2. TURIA PARIS PALACE BV, ayant son siège social au Naritaweg 165 Telestone 8, 1043BW Amsterdam, R.C.S. Amsterdam 34266037,

3. François REYL, ayant son adresse au 19 quai du Seujet, CH-1201 Geneva, né à New-York, le 5 octobre, 1965.

Tous ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

En vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Paris Palace S. à r. l.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 129.544, a été constituée suivant acte reçu en date du 12 juin 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 août 2007 sous le numéro 1734, ci-après la "Société".

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 Juillet 2007 par un acte de Maître Joseph ELVINGER publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 octobre 2007 sous le numéro 2256.

- Que le capital social de la Société s'élève à quatorze mille cinq cents euros (14.500,- EUR), représenté par cent quarante cinq (145) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que les comparantes représentent 100% du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Création de deux classes de gérants.
2. Modification des statuts de la Société tenant compte des décisions ci-dessus.
3. Nomination de gérants.
4. Divers.

#### *Première résolution*

Il est décidé de créer deux catégories de gérants. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par la signature d'un gérant A et d'un gérant B.

#### *Deuxième résolution*

En accord avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les statuts de la société comme suit:

**Art. 12.** La société est administrée par un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B, nommés par l'assemblée générale. Une société peut être membre du conseil de gérance. Dans un tel cas, le conseil de gérance nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une période indéterminée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

En cas de vacance du poste d'un gérant pour cause de décès, de démission ou autre raison, les gérants restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés portant ratification du remplacement effectué.

Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des associés. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par le gérant élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du Président ou d'un gérant. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres avec au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B, est présente ou représentée par procuration. Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant de même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un gérant peut également désigner par téléphone un autre gérant de même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être



confirmée par une lettre écrite. Toute décision du conseil de gérance est prise à la majorité simple des votes émis avec au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres gérants participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les gérants personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gérance et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés gérants-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou associés de la société.

**Art. 14.** Le comité consultatif de direction est composé de deux à trois membres, associés ou non, personnes physiques ou morales.

Les membres du comité consultatif de direction sont nommés pour une durée d'une année, chaque année s'entendant de l'intervalle qui sépare deux décisions collectives des associés statuant sur les comptes annuels, par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective prise à la majorité simple.

Ils peuvent être révoqués à tout moment avec effet immédiat selon les mêmes modalités.

Les personnes morales, lorsqu'elles sont nommées au comité consultatif de direction, doivent désigner un représentant permanent personne physique.

Le comité consultatif de direction nomme, parmi ses membres personnes physiques, un président chargé de convoquer le comité et d'en diriger les débats.

Le président exerce ses fonctions pendant une durée qui ne peut excéder la durée de son mandat de membre du comité. Il est rééligible. Le comité peut le révoquer à tout moment.

Le comité consultatif de direction se réunit, à l'initiative du conseil de gérance, sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Le comité consultatif de direction peut ainsi être consulté à tout moment à l'initiative du conseil de gérance, afin d'émettre un avis sur tout sujet affectant la stratégie de l'entreprise et/ou les grandes orientations de son activité.

Pour la validité des réunions du comité consultatif de direction, la présence de deux membres au moins est indispensable.

Le comité consultatif de direction pourra en outre rendre ses avis par tout moyen qu'il jugera approprié compte tenu des circonstances sans qu'il soit nécessairement besoin d'une réunion physique de ses membres. Le comité consultatif de direction pourra ainsi délibérer par téléphone, visio-conférence ou tout autre moyen susceptible de permettre un débat. Pour la validité de ces réunions, l'assistance de deux membres au moins sera nécessaire, le membre éventuellement absent devant néanmoins avoir été préalablement prévenu par courrier, télécopie ou tout autre moyen de l'objet des avis à rendre.

Un procès-verbal sera, dans tous les cas, établi.

Les membres du comité consultatif de direction pourront être également convoqués, par le conseil de gérance, selon les mêmes formes que les associés, pour assister, sans voix délibérative, aux décisions de la compétence de ces derniers.

Le comité consultatif de direction peut, pour l'exercice de ses fonctions, se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission et dispose de l'ensemble de l'information mise à la disposition des participants aux réunions auxquelles il est appelé à participer.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer la société REYL PRIVATE OFFICE S.à r. l., avec siège social au 62 rue du Rhône, CH-1204 Genève, au poste de gérant B de la société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer M. Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

Il est décidé de nommer M. José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira Braga (Portugal), demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

L'assemblée prend acte de la démission de M. Joseph MAYOR de son poste de gérant de la société avec effet au 3 mars 2008.

Le gérant actuel, M. Christophe DAVEZAC, est nommé au poste de gérant A avec effet immédiat.

Compte tenu de la précédente résolution, le conseil de gérance sera composé comme suit:

#### *Gérants A:*

M. Christophe DAVEZAC, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

M. Alain HEINZ, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

M. José CORREIA, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

#### *Gérant B:*

Reyl Private Office Sàrl, 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève valablement représentée par la signature conjointe de deux sur trois de ces gérants étant Dominique REYL, François REYL et Pierre CONDAMIN-GERBIER.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31310. — Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008117421/242/319.

(080136499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.



**Lux & Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.380.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of August.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr Luc Van Coppenolle, director, born in Hasselt (Belgium), on March 9, 1954, residing in Anna Bijnstraat 18, B-2600 Antwerpen,

Here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mrs Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by its director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, having its registered office at Apia Samoa, itself represented by its director, Mrs Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration,**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of LUX & LUX S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors elects from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2008.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

|   |            |
|---|------------|
| 1. Mr Luc Van Coppenolle, prenamed, eighty shares . . . . .                             | 80         |
| 2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, two hundred and forty shares . . . . . | <u>240</u> |
| TOTAL: three hundred and twenty shares . . . . .  | 320        |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately TWO THOUSAND EURO (2.000.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:
  - a) Mr Luc Van Coppenolle, prenamed,
  - b) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.746, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,
  - c) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor, RCS Luxembourg B 99.747, represented by Mrs Rika Mamdy, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:  
FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 303554.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor.

#### *Meeting of the board of directors*

The members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Luc Van Coppenolle, administrateur, né à Hasselt (Belgique), le 9 mars 1954, demeurant à Anna Bijnstraat 18, B-2600 Antwerpen,

ici représenté par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUX & LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| 1. Mr Luc Van Coppenolle, prénommé, quatre-vingt actions . . . . .                        | 80  |
| 2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, deux cent quarante actions . . . . . | 240 |
| TOTAL: trois cent vingt actions . . . . .   | 320 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

112310

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:
  - a) Mr Luc Van Coppenolle, prénommé,
  - b) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, RCS Luxembourg B 99.746, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
  - c) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage, RCS Luxembourg B 99.747, représentée par Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014: FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC numéro 303554.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1<sup>er</sup> étage.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36110. — Reçu cent soixante euros (0,50% = 160.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008117387/242/307.

(080136342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.377.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

a comparu:



«ArcelorMittal», société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 82.454,

ici représentée par Madame Linda QEJEH, Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

**Art. 2.** La société a pour dénomination «ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings».

**Art. 3.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés nationales ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, et au contrôle de toutes entreprises ou sociétés nationales ou étrangères, acquérir par voie d'achat, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société, entité ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire ou sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II.- Capital social, Actions**

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-); il est représenté par trois cent mille (300.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

**Art. 7.** Si un actionnaire se propose de céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir aux autres actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le total des actions détenues par ces autres actionnaires.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de deux semaines, la valeur de cession sera fixée par un collège de trois experts, qui se baseront sur la valeur vénale des actions. Le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront de part et d'autre un expert. Le troisième expert sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus.

Si certains actionnaires seulement ou un seul déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leurs participations dans le total des actions détenues par les actionnaires intéressés à l'achat.

Si à l'issue de cette procédure, la totalité des actions n'a pas trouvé preneur, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non-associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des non-associés et suivant les conditions de celui-ci. L'alinéa 3 qui précède est d'application. La préemption des autres actionnaires doit porter sur la totalité des actions à défaut de quoi l'actionnaire qui entend les céder est libre de les céder aux prédits non-associés.

**Art. 8.** La société pourra émettre de temps à autre des obligations sous la forme nominative qui ne seront pas convertibles au porteur, sous une dénomination, payable d'une certaine manière et selon certains termes et conditions qui seront fixées.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Toutefois, lorsque et dans les conditions où la loi le permettra, le nombre de membres du conseil d'administration pourra être réduit à un.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

**Art. 11.** Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure et avec la décision à prendre, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit et sans que lesdits membres aient à se réunir.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne auteur du document, mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leur nom et place, un même membre du conseil ne pouvant toutefois représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de communication à distance garantissant une participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise.

**Art. 14.** Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis en son sein, dont il détermine les attributions.



#### **Titre IV.- Surveillance, Contrôle des comptes annuels**

**Art. 15.** La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des commissaires, qui sont révocables à tout moment, ne peut pas dépasser six ans.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux commissaires.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Si les conditions fixées à cette fin par la loi sont remplies, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est assuré par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale. Dans ce cas, la société n'a pas de commissaire. Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles. Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé au chapitre IV du titre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

#### **Titre V.- Assemblées générales**

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social le dernier vendredi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la société le nécessitent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième du capital social au moins ou, toute autre partie plus faible du capital social éventuellement prévue par la loi, l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites conformément aux dispositions légales.

Toutefois, les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

**Art. 18.** A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les dénominations et sièges des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président, s'il y en a un.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

**Art. 19.** L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut des deux, par l'administrateur le plus âgé.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

Toutefois, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent décider de siéger sans président et sans secrétaire.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.

**Art. 20.** Sauf dans les cas où la loi ou les présents statuts en disposent autrement, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

**Art. 21.** Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée, s'il y en a, ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Titre VI.- Exercice social, Comptes annuels, Bénéfices, Répartitions**

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises, selon le cas.

**Art. 23.** Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

#### **Titre VIII.- Contestations**

**Art. 25.** Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société, ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et/ou liquidateurs, entre administrateurs ou liquidateurs et la société, à raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des Tribunaux compétents du siège social.

##### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire toutes les actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de vingt mille euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

##### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

2.- Monsieur Albert RINNEN, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

3.- Monsieur Armand GOBBER, avec adresse professionnelle au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

##### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jord RUIJGH, avec adresse professionnelle au 24 -26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

##### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

##### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

«ArcelorMittal», société anonyme, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under number B.82.454,

here represented by Mrs Linda QEQEH, Legal Counsel, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

#### **Title I.- Form, Name, Object, Registered office, Duration**

**Art. 1.** The Company is a société anonyme (public limited company) incorporated under Luxembourg law.

**Art. 2.** The name of the Company is "ArcelorMittal Clean Technology Venture Capital Holdings".

**Art. 3.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfer of immovable or moveable property.

The object of the Company is moreover to carry out any operations relating directly or indirectly to the taking of participations in any form whatsoever in any national or foreign undertakings or companies, and the administration, management, supervision and enhancement of such participations.

It may particularly use its funds for the creation, management, enhancement and liquidation of a portfolio comprising any securities or patents of any origin, participate in the creation, development and supervision of any national or foreign undertakings or companies, acquire any securities or patents by means of purchase, contribution, subscription, underwriting or purchase option or in any other way and dispose of the same by means of sale, transfer, exchange or in any other way, enhance these securities or patents, and grant to those companies in which it has an interest any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may take up interests by any means and in particular by means of purchase, contribution, taking up of participations, merger or alliance, in any other company, entity or undertaking having a similar, identical or complementary object or apt to foster the development of its object.

In general, it may carry out any commercial, industrial and financial, movable or immovable operations relating directly or indirectly to its object or which are conducive to the attainment thereof.

**Art. 4.** The Company's registered office is established in Luxembourg.

The board of directors may set up administrative establishments, agencies, branches or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and elsewhere.

Should any extraordinary events of a political, economic or social nature - or, more generally, any case of force majeure - occur or be imminent which may compromise the normal conduct of business at the Company's registered office or trouble-free communications with that registered office or between that registered office and places located abroad, the registered office may be transferred on a temporary basis to a location outside the Grand Duchy of Luxembourg until such time as those abnormal circumstances have completely ceased; however, such temporary measure shall in no way affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Such a declaration of transfer of the registered office shall be made and notified to third parties by one of the Company's executive bodies having the capacity to bind it in respect of acts of ordinary day-to-day management.

**Art. 5.** The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **Title II.- Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed in the sum of three million euro (EUR 3,000,000.-) represented by three hundred thousand (300,000) shares without par value.

The shares are and shall remain registered shares.

**Art. 7.** In the event that a shareholder proposes to transfer all or part of his shares, he must offer them to the other shareholders in proportion to their participations in the total amount of shares held by those other shareholders.

Should any disagreement regarding the price persist amongst the shareholders after a period of two weeks, the transfer value shall be fixed by a panel of three experts, who shall base their decision on the market value of the shares. The

shareholder(s) wishing to transfer the shares and the shareholder(s) proposing to purchase them shall each designate an expert. The third expert shall be appointed by the President of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement (District Court). The Company shall communicate the result of the expert valuation by registered letter to the shareholders, requesting them to indicate within four weeks whether they are minded to purchase or transfer the shares at the price thus determined. Failure by the shareholders to respond by that deadline shall be deemed to constitute a refusal.

Should only some of the shareholders, or just one of them, declare willingness to purchase shares, the shares proposed to be sold shall be offered to the shareholders wishing to purchase them in proportion to their participations in the total amount of shares held by the shareholders interested in buying.

If, at the end of this procedure, not all of the shares have found a buyer, the shareholder wishing to sell them may offer them to non-shareholders, provided however that a right of pre-emption shall be retained by the other shareholders, in proportion to their participations, for a period of two weeks from the date of communication of the agreement with non-shareholders and in accordance with the terms of that agreement. The third paragraph of this article shall apply. The right of pre-emption of the other shareholders must relate to the totality of the shares, in default of which the shareholder wishing to transfer them shall be free to transfer them to the aforesaid non-shareholders.

**Art. 8.** The Company may issue from time to time bonds in registered form which may not be converted into bearer form, in such denomination, payable in such manner and upon such terms and conditions as it shall decide.

### **Title III.- Management**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who may, but need not, be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders, which appointment shall be revocable by that meeting at any time.

However, where and in so far as the law so permits, the number of members of the board of directors may be reduced to one.

Directors shall be appointed for a term not exceeding six years, and shall be eligible for re-election.

In the event that a director's office falls vacant, the remaining directors shall be entitled to fill that vacancy on a temporary basis. In that event, the general meeting shall proceed, the next time it meets, to make the definitive election.

A director who is appointed to replace another shall serve for the remainder of the term of office of the director whom he replaces.

The general meeting may award remuneration to the directors.

**Art. 10.** The board of directors shall elect a chairman from amongst its members; in addition, it may elect a vice-chairman. Where the chairman is prevented from carrying out his duties, they shall be performed by the vice-chairman or, in default, by the oldest director.

The board of directors shall elect a secretary, who may be chosen from outside the board membership.

**Art. 11.** The board of directors shall meet, upon being called to do so by its chairman or the person replacing him, as often as the interests of the Company so require. A board meeting must be convened whenever two or more directors so request.

Meetings shall be held at the place indicated in the notice convening the same.

If all the board members agree to such procedure and concur with the decision to be taken, a decision of the board of directors may also be adopted in writing, without the board members having to meet.

**Art. 12.** The board of directors may validly adopt resolutions only if more than one half of its members are present or represented.

Directors may confer - even by letter, fax or any other means of communication ensuring the authenticity of the document and enabling the author thereof to be identified - a proxy authorising one of their colleagues to represent them in the deliberations of the board of directors and to vote on their behalf and in their place; however, one and the same board member may not represent more than one of his colleagues.

Such a proxy shall not be valid for more than one meeting.

Decisions shall be taken by an absolute majority of the board members present or represented. In the event of a tie in the voting, the proposal put to the vote shall be deemed to be rejected. The chairman of the meeting shall not have a casting vote.

For the purposes of ascertaining whether there is a quorum and determining whether any requisite majority has been attained, directors who take part in the board meeting by remote means of communication guaranteeing effective participation in the meeting (the deliberations of which must be transmitted on a continuous basis) shall be deemed to be present thereat.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the board members who took part therein.

Copies of those minutes or extracts therefrom shall be certified as true copies by the chairman or vice-chairman or by two directors.

**Art. 13.** The board of directors shall have the widest possible powers for the purposes of administering and managing the Company and for the realisation of the Company's object. Any matters which are not specially reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting shall fall within the competence of the board of directors.

For the purposes of representing the Company, the joint signatures of two directors, of one director and one authorised agent or of two authorised agents shall be required.

**Art. 14.** The board of directors may delegate certain of its powers and tasks, in particular the task of day-to-day management, to one or more managing directors, directors, general managers, assistant general managers, managers or authorised agents holding general or special powers, whose duties and remuneration shall be determined by it.

It may set up a management committee, which may, but need not, be composed of members chosen from amongst its number, the duties, powers and functions of which it shall determine.

#### **Title IV.- Supervision and auditing of annual accounts**

**Art. 15.** The task of supervising and auditing the Company's operations shall be assigned to one or more statutory auditors ("commissaires") appointed by the general meeting of shareholders.

The duration of the term of office of the statutory auditors, whose appointment may be revoked at any time, may not exceed six years.

Outgoing statutory auditors shall be eligible for re-election.

The general meeting may award remuneration to the statutory auditors.

The statutory auditors shall enjoy unlimited rights of supervision and control in respect of all of the Company's operations.

They may, without removing them, examine the Company's books, correspondence, minutes and, generally, all its documents.

If the criteria laid down by law to that end are fulfilled, the task of auditing the annual accounts and ensuring that the management report is in accordance with the annual accounts shall be entrusted to one or more independent auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting. In that event, the Company will not have a statutory auditor. The independent auditor(s) shall be eligible for re-appointment. They shall record the result of their audit in the report referred to in Chapter IV of Title II of the Law of 19 December 2002 on the commercial and companies register and on the accounts and annual financial statements of undertakings.

#### **Title V.- General meetings**

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held automatically at the Company's registered office at 11.00 a.m. on the last Friday in the month of March. If that day is a public holiday, the meeting shall take place on the first working day thereafter.

Whenever circumstances amounting to force majeure arise (the possible existence of which shall be determined by the board of directors in its unfettered discretion), general meetings, including the annual general meeting, may be held abroad.

**Art. 17.** The board of directors and the statutory auditors shall be empowered to call a general meeting whenever they consider that the interests of the Company so require. They must convene the meeting in such a way that it is held within one month when required to do so by written request, specifying the agenda, submitted by one or more shareholders representing at least one tenth of the Company's capital or any smaller part of the Company's capital that may be provided for by law.

Notices convening any general meeting shall contain the agenda and shall be given in accordance with the relevant statutory provisions.

However, no such notice shall be necessary where all the shareholders are present or represented and they confirm having had prior knowledge of the agenda.

No topic which does not appear as an item on the agenda may be the subject of deliberation unless the shareholders representing the entirety of the Company's capital unanimously decide to discuss and vote on other topics.

**Art. 18.** An attendance sheet shall be drawn up at each general meeting.

It shall contain the names and registered offices of the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them. That list shall be signed by all the shareholders present and by the representatives of the shareholders represented, and shall be certified by the chairman, if there is one.

Each member attending the meeting shall have as many votes as the number of shares he owns and represents.

**Art. 19.** The meeting shall be chaired by the chairman of the board of directors or, failing him, by the vice-chairman or, failing either of them, by the oldest director.

The person chairing the meeting shall appoint a secretary, who may, but need not, be chosen from amongst the shareholders.

However, where all the shareholders are present or represented, they may decide to sit without a chairman or secretary.

Save in so far as it decides otherwise, the meeting shall sit without tellers.

**Art. 20.** Save where otherwise provided for by the law or by these Articles of Association, the general meeting shall be validly empowered to deliberate, irrespective of the proportion of the Company's capital represented thereat, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast.

**Art. 21.** The deliberations of general meetings shall be recorded in minutes signed by the chairman and secretary, if any, of each meeting, and by the shareholders present and the representatives of the shareholders represented.

Copies of those minutes or extracts therefrom shall be certified as true copies by the chairman or vice-chairman of the board of directors or by two directors.

#### **Title VI.- Financial year, Annual accounts, Profits and Distributions**

**Art. 22.** The financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December in each year.

On 31 December in each year, the board of directors shall draw up an inventory and establish the annual accounts in accordance with the law.

The inventory and the annual accounts shall be submitted for consideration by the statutory auditor(s) ("commissaires") or by the independent auditors ("réviseurs d'entreprises"), as the case may be.

**Art. 23.** The net profits of the Company shall be utilised as follows:

1. At least five per cent shall be allocated to the statutory reserve. That allocation shall be effected only for as long as it is legally compulsory.

2. The surplus shall be at the disposal of the general meeting.

The board of directors shall be authorised, to the extent permitted by law and on the terms thereby prescribed, to distribute interim dividends.

#### **Title VII.- Liquidation**

**Art. 24.** In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the then serving members of the board of directors, unless the general meeting decides to appoint one or more other liquidators.

The liquidators' powers and the liquidation procedure shall be governed by the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as subsequently amended.

#### **Title VIII.- Disputes**

**Art. 25.** All disputes concerning the Company's affairs which may arise during the lifetime of the Company, or upon its liquidation, between shareholders, between shareholders and the Company, between shareholders and directors or liquidators, between directors and/or liquidators, or between directors or liquidators and the Company shall be subject to the jurisdiction of the courts of the place where the Company maintains its registered office.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.

2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed all the shares.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of three million euro (EUR 3,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at twenty thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

#### *Second resolution*

The following are appointed directors:

1.- Mr Egbert JANSEN, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;



- 2.- Mr Albert RINNEN, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;  
3.- Mr Armand GOBBER, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

*Third resolution*

Has been appointed as auditor:

Mr Jord RUIJGH, with professional address at 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: L. QEQEH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11413. — Reçu quinze mille Euros (3.000.000.- à 0,5% = 15.000.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008117390/239/468.

(080136284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

**Frecolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.329.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

la société anonyme de droit belge "ArcelorMittal Global Finance", ayant son siège social au 24, avenue de l'Yser, B-1040 Bruxelles, représentée aux fins des présentes par Madame Linda QEQEH, Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 27 août 2008, qui restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme "FRECOLUX S.A.", ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17.329, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 19 mai 1980 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 26 janvier 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf millions cent quarante mille euros (EUR 49.140.000,-) à deux cent soixante-quatorze millions cent quarante mille euros (EUR 274.140.000,-) par l'émission de vingt-deux millions cinq cent mille (22.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et Libération*

Les nouvelles actions sont souscrites par la société "ArcelorMittal Global Finance", prénommée, et entièrement libérées par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-quatorze millions cent quarante mille euros (EUR 274.140.000,-) divisé en vingt-sept millions quatre cent quatorze mille (27.414.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à un million cent quarante-deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. QEQEH, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 septembre 2008. Relation: EAC/2008/11414. — Reçu un million cent vingt-cinq mille Euros (225.000.000,- à 0,5% = 1.125.000,- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008117423/239/53.

(080136442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.351.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 10 avril 2008*

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02.09.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008117478/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02542. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080136713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2008.

---

**Retouche Bitzmaschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 89.413.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

C. DOGAT.

Référence de publication: 2008117305/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07747. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080135670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

---